



## USINE DE SOTTEVILLE

### 3<sup>ème</sup> réunion de négociation sur le C.S.E

Le 5 Juin 2018, s'est tenu notre réunion de négociation centrale à Nanterre concernant la mise en place du C.S.E où sont apparues plusieurs divergences entre la délégation syndicale CGT et la direction. Effectivement, beaucoup de nos propositions n'ont pas été prises en compte et même rejetées.

**Voici quelques éléments positifs que nous avons retenus et que nous souhaitons partager avec vous :**

- ✓ 12 réunions de CSE en établissement par an et 6 en CSE central.
- ✓ Nous descendons à 8 élus titulaires et 8 suppléants.
- ✓ Prise en charge intégrale de toutes les réunions et commissions à l'initiative de la direction.
- ✓ Une commission de CSSCT sera créée, dont les modalités de fonctionnement resteront à définir et à négocier.

Aujourd'hui, nous avons environ 35 heures de délégation pour les titulaires DP et CE, demain nous n'aurons plus que 21 heures ce qui nous semble inacceptable pour effectuer nos mandats d'élus.

**Nous demandons donc 25 heures par mois et par élus pour effectuer notre seul mandat de représentant du personnel, qui rappelons-le sera réduit de 2 réunions mensuelles à une seule réunion. La direction veut également structurer nos réunions en nous imposant la durée de ces réunions (1 matinée par mois, alors que nous n'avons aucune limite de temps auparavant).**

**Autant dire qu'elle veut anéantir notre travail !**

Pour autant, nous avons demandé plus de temps disponible pour travailler sur nos activités sociales, (Bricolage, voyages, cadeau de fin d'année, séjour été, mobil-home, salle HAUCHARD, etc.). **Nous avons donc exigé de la direction des journées supplémentaires qu'elle a refusé !**

Nous avons demandé également la création d'une **commission des droits du salarié**, remplaçant nos réunions actuelles de DP, qui sont indispensables pour défendre vos droits et acquis, **également refusé par la direction !**

Nous réclamons la mise en place d'un représentant de proximité qui est également refusé !

Concernant le budget de fonctionnement du C.S.E et en réponse à la note de service de la direction du 30 Mai 2018, il apparaît que le taux moyen pondéré reste à 1,67% de la masse salariale globale de l'entreprise. Pour autant, la direction n'a pas été honnête avec vous, comme d'habitude... Nous tenons à rappeler que notre accord de Mars 1997 prévoit une somme fixe annuelle de 143 302 euros, intégrant les œuvres sociales, le budget de fonctionnement et le maintien d'un emploi administratif pour le CE. Cet emploi résulte d'un accord signé entre la direction et La CGT, validé par l'inspection du travail à l'issue du conflit de 1993 qui s'est soldé par 312 licenciements.

**Effectivement, après ces débats, la délégation syndicale CGT majoritaire informe la direction qu'il n'y aura pas de signature d'accord sans de réelles améliorations.**

**La direction rétorque aussitôt qu'elle appliquera les ordonnances MACRON qui sont effectivement moins favorables.**

**Bien évidemment nous rappelons à la direction que la prochaine étape ne se fera pas sans le soutien des salariés de Villey-Saint-Etienne et de Sotteville-Lès-Rouen.**

**Pour rappel, la prochaine réunion se tiendra  
Le 20 JUIN 2018 à NANTERRE.**